

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-53 du 24 février 1978

portant nomination du Camarade BEBADA Charles
en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès
du Complexe Agro-Industriel de HOUIN-AGAME
cumulativement avec ses fonctions actuelles.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

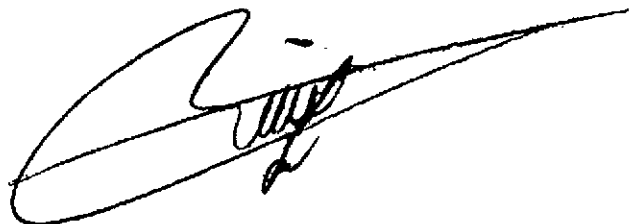
- VU la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 ;
VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 73-29 du 27 mars 1973, instituant auprès des Sociétés
d'Etat, des organismes et services publics, un poste de Commissaire ou
de Contrôleur du Gouvernement ;
VU le décret n° 78-36 du 17 février 1978, portant nomination du Camarade
BEBADA Charles en qualité de Délégué Militaire de la Province du Mono ;
Le Conseil des Ministres entendu

D E C R E T E :

Article 1er.— Le Camarade BEBADA Charles est nommé Commissaire du Gouvernement
auprès du Complexe Agro-Industriel de HOUIN-AGAME cumulativement avec ses
fonctions actuelles.

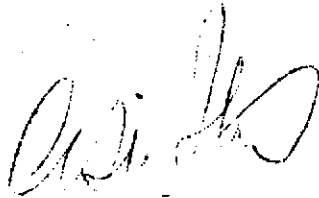
Article 2.— Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise
de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 24 février 1978
Pour le Président de la République,
Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat
chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,



Philippe AKPO

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CC du PRPB 4 CS 6 SGG 4 MF-MDRAC 10 autres Minisères 13
SPD 2 DGP-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-DCF-DC-Solde 6 DIM 1
Trésor 4 DGI 4 JORPB 1 CAB/MIL 2 Complexe Agro-Industriel de Houin-Agamè 2.